

<b>Zeitschrift:</b>	La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire
<b>Herausgeber:</b>	Comité central de la Croix-Rouge
<b>Band:</b>	21/22 (1913)
<b>Heft:</b>	11
<b>Rubrik:</b>	Alliance des gardes-malades : section de Neuchâtel

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 22.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

cette pauvreté des renseignements qui, loin de simplifier la tâche de l'Agence, l'a au contraire singulièrement compliquée par la nécessité de multiplier les démarches et correspondances.

Ajoutons que l'Agence a reçu un peu plus de cinq cents lettres, envois d'argent ou paquets du Croissant-Rouge pour les prisonniers turcs et a fait parvenir environ cinquante lettres de prisonniers à leurs familles. C'est peu, si l'on considère le total des prisonniers, mais cela s'explique peut-être partiellement soit par le fait que le plus grand nombre de ces hommes, sans doute, étaient des illétrés, soit ensuite de l'ignorance dans laquelle ont dû se trouver la plupart des prisonniers et le plus grand nombre des familles turques, de l'existence d'une agence internationale pour la transmission de leurs correspondances et de leurs envois.

L'Agence n'avait pas reçu, jusqu'à la fin de mai, de liste des prisonniers balkaniques faits par l'armée turque et n'a, de ce fait, pu répondre qu'exceptionnellement aux demandes concernant cette catégorie.

Si les services rendus par elle ont été forcément limités, en raison surtout de l'insuffisance des listes des prisonniers, qui a constitué l'entrave principale à son action, l'institution nouvelle de l'assistance aux prisonniers ne constitue pas moins une précieuse innovation qui est destinée,

dans les guerres futures, à augmenter de beaucoup les bienfaits de la Croix-Rouge. »

\* \* \*

Comme on le voit, l'activité de l'Agence internationale a été considérable; elle aurait pu être beaucoup plus grande encore et plus utile si les belligérants s'étaient mieux conformés aux prescriptions et voeux émis par les conférences internationales, et si les Croix-Rouges de tant de pays restés neutres pendant la guerre balkanique n'avaient préféré faire leurs envois directement aux sociétés de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge des nations en guerre.

Le Dr Ferrière a constaté — et nous soulignons les chiffres qui vont suivre avec un très grand plaisir — que vers la fin de mai, la Croix-Rouge serbe avait reçu, en dons de l'étranger, 1,700,000 fr. en espèces, et pour bien des centaines de mille francs en matériel de toute espèce; la Croix-Rouge hellénique n'a pas reçu moins, et nous savons que le Croissant-Rouge et les sociétés de secours aux blessés de Bulgarie et du Monténégro ont encaissé de très fortes sommes qui leur sont parvenues de tous pays.

L'Agence elle-même a pu distribuer quelque 30,000 francs aux Croix-Rouges des nations belligérantes et au Croissant-Rouge, ainsi que 500 caisses et ballots de matériel et de lait provenant en grande partie de Suisse.

Dr M<sup>r</sup>.

---

### Alliance des gardes-malades, Section de Neuchâtel

Assemblée générale du 19 octobre 1913. — Rapport annuel du Président

---

*Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,*

L'an dernier, à pareille époque, je signalais dans mon rapport que notre section comptait 56 membres. Nous avons enre-

gistré dès lors quelques démissions et procédé à plusieurs admissions, ce qui porte aujourd'hui le nombre de nos membres à 65 (dont 48 de la catégorie A et 17 de la catégorie B).

Vous savez que nous n'avons plus pu, dès 1913, recevoir de nouveaux adhérents de la catégorie B, puisque les statuts de l'Alliance ne le permettent pas, et que nous avons engagé ceux et celles d'entre vous qui faisaient partie de cette catégorie-là à se hâter de passer en A. Malheureusement il faut subir un examen! Et pour avoir le droit de s'y présenter, il est indispensable d'avoir rempli certaines conditions dont la plus difficile est celle du séjour prolongé dans des hôpitaux.\* ) La plupart des gardes n'avaient pas ce stage à leur actif, et je crois qu'il n'en est aucune de notre section qui ait été admise à passer l'examen jusqu'ici. En tous cas je retrouve aujourd'hui 17 membres de la catégorie B sur nos registres, comme nous en avions 17 aussi à la fin de 1912.

Je reviendrai tout à l'heure sur cette question d'examen, et je vous signalerai les modifications heureuses qui viennent d'être apportées par le Comité central à l'article quelque peu draconien du stage dans les hôpitaux.

\* \* \*

Pendant l'exercice écoulé, notre Comité s'est réuni cinq fois, et a eu à s'occuper d'admissions, de démissions, et de bien des questions intéressant la section ou l'un ou l'autre de nos membres. Nous avons même eu à examiner le cas d'une garde qui s'était rendue coupable de négligences graves dans l'exercice de ses devoirs professionnels. Après avoir pris des informations très précises et ayant sous les yeux des rapports détaillés, votre président n'a cependant pas cru devoir exclure la personne fautive de la section, mais — l'ayant fait venir à Neuchâtel — il a dû la réprimander très sévèrement et

\*) Voir dans ce même numéro l'article: Modification au règlement d'admission aux examens des gardes-malades.

la menacer de l'exclusion dans le cas où des faits analogues viendraient à être remis à sa charge.

D'autres fois nous avons eu à défendre nos gardes contre divers abus, même contre des gens qui ne leur versaient pas leur traitement. Mais nous avons pu liquider à l'amiable toutes les questions en litige, et le faire à l'avantage de nos gardes.

Vous pensez bien que nos gardes ne sont point parfaits, que nos infirmières ne sont pas des anges, et que nos relevées n'ont rien de commun avec les Saintes,... aussi aurions-nous — si nous pouvions les suivre de près — bien des pécadilles, voire même des fautes à leur reprocher.

Permettez-moi de vous en signaler quelques-unes qui sont parvenues à ma connaissance :

Croiriez-vous qu'il y a encore des gardes (du sexe masculin ou féminin, peu importe) qui ne se soucient pas d'être d'une propreté méticuleuse sur eux-mêmes, mais qui se contentent d'une propreté relative !! Croiriez-vous que les soins des cheveux et même des ongles ont parfois été négligés par nos gardes !!

Rappelez-vous, je vous prie, de l'hygiène de la bouche, des soins à donner à vos mains; souvenez-vous qu'il est inadmissible qu'une garde se présente — de jour — la coiffure défaite.

Mettez toujours vos robes de toile pour travailler, et le tablier blanc. Sauf la nuit, ne portez jamais en dehors de la chambre qui vous est attribuée une robe de chambre ou une matinée.

Soyez scrupuleux dans l'exécution de votre tâche, et spécialement dans ce qui vous est prescrit par le médecin traitant. N'ai-je pas appris tout dernièrement qu'une relevée mélangeait, lorsque le « lait régime » était insuffisant pour calmer l'appétit du nourrisson confié à ses soins, du lait ordinaire à celui qu'elle devait donner

exclusivement à l'enfant. Ce n'est rien,... et cependant c'est *tout*, car le mélange se faisait à l'insu des parents!

Admettez que cet enfant — qui, entre parenthèses, a très bien prospéré et n'a eu aucun malaise — soit devenu malade, que son tube digestif n'ait pas supporté ce mélange,... qu'aurait-il pu arriver? Pour le moins aurait-on déclaré le « lait régime » de mauvaise qualité, et incriminé un fournisseur absolument consciencieux peut-être.

Et que dites-vous de cette relevouse qui accepte, sans aviser notre Bureau de placement — sans prévenir notre Directrice qui, certes, l'en eut empêché — d'aller soigner une famille de scarlatineux, parce que momentanément elle se trouvait sans travail. Si vous songez aux dangers très réels, malgré toutes les désinfections de vêtements, de chaussures, des cheveux et des mains, que cette relevouse fait courir au nouveau-né et à l'accouchée qui tombent ensuite entre ses mains, vous comprendrez que nous ne pouvons nous déclarer d'accord avec cette manière de faire qui aurait pu être grave de conséquences!

En tous cas, le simple devoir de cette relevouse, qu'un médecin avait réclamée pour ces scarlatineux, eût été de demander des instructions à notre Bureau de placement. Vous savez quelle précieuse auxiliaire vous avez en M<sup>le</sup> Sahli, directrice de notre Bureau, vous n'ignorez pas la peine qu'elle se donne pour toutes celles d'entre vous qui dépendent plus spécialement du bureau de Neuchâtel, et si sa santé nous a donné quelque inquiétude cette année, nous la savons quand même toujours à la brèche, toujours soucieuse du bien-être des gardes qu'elle envoie avec beaucoup de discernement là où l'on a besoin d'elles.

\* \* \*

Il m'est revenu aussi que vous aimeriez parfois apporter des modifications au cos-

tume que vous portez (c'est aux infirmières et aux relevouses que je m'adresse, puisque les membres masculins de l'Alliance n'ont point d'uniforme spécial). Ici encore je dois vous rappeler qu'un uniforme est un uniforme *uniforme*, et que si vous le portez, vous ne devez pas lui faire subir de modifications, si minimes puissent-elles vous paraître.

Enfin, et puisque j'en suis au costume, je dois vous rappeler que tous les membres de la catégorie A sont tenus de faire l'acquisition de la médaille, tout en restant libres de la porter en broche, en pendentif, en breloque,... ou de ne pas la porter du tout.

Et puis je voudrais encore vous prier de soulager un peu la tâche de notre secrétaire-caissière, et vous engager à prendre l'habitude de *lui adresser au début* de chaque semestre votre cotisation de 3 francs, sans attendre son remboursement; de lui donner une *adresse stable* d'où la correspondance ne lui viendrait point en retour avec la mention « parti » ou « inconnu »; et de joindre un timbre à vos communications, lorsque celles-ci demandent une réponse.

Ce sont là, direz-vous peut-être, des questions de détail. Je le veux bien; mais ces questions ont cependant leur importance, et les infirmiers, les gardes-malades, les relevouses, doivent s'habituer à l'exac-titude en tout. On les juge souvent par ces petites questions de détail, et l'on a peut-être raison.

\* \* \*

Si vous possédez la langue allemande — et je crois que c'est le cas de la plupart d'entre vous — permettez-moi de vous recommander les *Blätter für Krankenpflege*. Ce petit journal mensuel, dont le prix est de 2 fr. 50 par an, est l'organe de l'Alliance des gardes-malades, et vous y trouverez à côté d'articles instruc-

tifs, les nouvelles des sections-sœurs de Bâle, de Berne et de Zurich. (Administration: *Blätter für Krankenpflege*, Lau- penstrasse 8, Berne.)

\* \* \*

Avant de terminer ce rapport, je tiens à remercier, pour leur aimable concours, mes collaboratrices au Comité, et puisque celui-ci a terminé aujourd’hui le mandat que vous lui avez confié, il y a trois ans, permettez-moi, au moment de quitter le fauteuil présidentiel, de souhaiter que le nouveau Comité continue à travailler — mieux que nous — pour le plus grand bien de notre section, et pour l'honneur des membres qui en dépendent.

D<sup>r</sup> C. de Marval.

\* \* \*

Après la lecture de ce rapport, les 30 membres présents à l'assemblée adoptent les comptes présentés par la caissière. Ceux-ci présentent 672,46 fr. aux dépenses comme aux recettes, laissant une encaisse de 221,12 fr. dont 151 francs placés à la caisse d'épargne. L'assemblée décide de placer 100 fr. sur le carnet d'épargne, ce qui donne une réserve de 251 fr. à la section.

Les nominations statutaires se font au scrutin secret; le Comité est réélu pour une période de trois ans. Il se compose de: D<sup>r</sup> Marval, président, membres: M<sup>me</sup> Sahli, sœur Maria Quinche, M<sup>me</sup> Moosmann, sœur Ida Scheidegger. Sont désignés comme suppléants: Sœur Mina Elsner, sœur M. Goetschmann, M<sup>me</sup> Montandon, M<sup>me</sup> Jaccard, M. Althaus.

Sœur Olga de la Harpe émet le vœu que les gardes remettent dorénavant un pour cent plus élevé sur leur traitement au Bureau de placement. Après une discussion intéressante de laquelle il ressort que toutes les gardes sont d'accord avec ce principe, on décide que le Comité

présentera à la direction du Bureau le vœu suivant: « Les gardes-malades dépendant du Bureau de Neuchâtel et faisant partie de l'Alliance suisse désirent qu'à l'avenir le Bureau de placement de Neuchâtel retienne sur leurs traitements: le 1% des salaires de toutes les places stables (hôpital, cliniques, sanatoriums, etc.) généralement annuelles, ainsi que de tous placements dont le traitement est inférieur à 50 fr. par mois; le 2% des salaires de tous les autres placements (privés) au-dessus de 50 fr. par mois.»

Ce vœu, qui est une preuve de l'attachement des gardes à leur bureau, est adopté à l'unanimité des membres intéressés présents à l'assemblée.

Après avoir entendu un petit rapport sur la question, l'assemblée décide que les délégués de la section de Neuchâtel présenteront à la réunion annuelle de l'Alliance à Olten, le 23 novembre, une motion demandant l'étude de l'assurance obligatoire des membres, avec participation aux subsides fédéraux de la nouvelle loi sur les assurances.

Plusieurs gardes demandent s'il ne pourrait y avoir une union plus étroite entre les membres de notre section. Pour leur donner raison, il est décidé que la liste complète des membres sera publiée chaque année, et que le Comité étudiera si une seconde réunion annuelle paraît opportune, et si *La Croix-Rouge suisse* ne devrait pas donner des extraits des séances du Comité toutes les fois qu'il y a lieu.

Vers 5 heures — car la séance a été longue — les membres se rendent au café de tempérance où un thé copieux leur est servi,... mais on n'y reste pas attablé bien longtemps, car le travail appelle chacun, même très loin de notre bonne ville de Neuchâtel.

